



Procès-verbal
Le mercredi 29 octobre 2003 - n° 18

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Legendre (Blainville) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement libéral qu'il présente d'urgence un plan d'action pour soutenir le développement des régions du Québec.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; dix minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Legendre (Blainville).

À la fin de son intervention, Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, propose :

QUE la motion du député de Blainville soit amendée de la manière suivante :

Dans la première ligne de la motion, remplacer les mots « exige du » par les mots « demande au » et dans la deuxième ligne, les mots et le signe « d'urgence » par les mots « dans les meilleurs délais ».

29 octobre 2003

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement libéral qu'il présente dans les meilleurs délais un plan d'action pour soutenir le développement des régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 198 et 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale de M. Legendre (Blainville) et sur l'amendement de Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Gendron, troisième vice-président, prend en délibéré.

M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est recevable. Les deux modifications proposées ne vont pas à l'encontre du principe de la motion principale car elles ne sont pas de nature à la contredire, la nier ou l'écarter.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, et sur la motion proposée par M. Legendre (Blainville) sont reportés à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 02, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 20 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 14 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Comité de déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 259-20031029)

29 octobre 2003

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 260-20031029)

Le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 261-20031029)

M. Bergman, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Revenu du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 262-20031029)

Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 263-20031029)

Le rapport annuel de gestion de la Société du Centre des congrès de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 264-20031029)

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société de la faune et des parcs du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 265-20031029)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sur la motion proposée par M. Legendre (Blainville) et sur la motion d'amendement proposée par Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme.

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du député de Blainville soit amendée de la manière suivante :

Dans la première ligne de la motion, remplacer les mots « exige du » par les mots « demande au » et dans la deuxième ligne, les mots et le signe « d'urgence » par les mots « dans les meilleurs délais ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 26 en annexe)

Pour : **61** Contre : **44** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Legendre (Blainville) telle qu'amendée par le vote précédent.

Cette motion se lit comme suit :

29 octobre 2003

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement libéral qu'il présente dans les meilleurs délais un plan d'action pour soutenir le développement des régions du Québec.

29 octobre 2003

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement à certains avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Une réforme de l'accès à l'information: le choix de la transparence*.
-

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du secrétaire du Conseil du trésor concernant *Le rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique* et en séance publique afin d'entendre le secrétaire du Conseil du trésor.

Motions sans préavis

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la décision récente des membres de l'UNESCO d'entreprendre la rédaction d'un projet de convention internationale sur la diversité culturelle.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, et M. Reid, ministre de l'Éducation, proposent :

QUE l'Assemblée nationale souligne, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, l'effort des milliers d'adultes québécois qui travaillent à parfaire leurs connaissances et à diversifier leurs compétences afin de mieux participer au développement de la société québécoise et qu'elle témoigne sa reconnaissance aux centaines de partenaires qui en assurent le succès dans toutes les régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

29 octobre 2003

M. Béchard, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'excellence et la pertinence de l'approche « Ma place au soleil », mise en place par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, laquelle s'est vu décerner, hier, le Prix d'excellence de l'administration publique québécoise dans le Secteur de la fonction publique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes.

M. Sirros, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

29 octobre 2003

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les mines, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 13 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 13 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi modifiant la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

29 octobre 2003

Adoption du principe

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 17 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 17 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

À 18 h 02, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 octobre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

29 octobre 2003

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme :

(Vote n° 26)

POUR - 61

Auclair	Charlebois	Hamel	Paquet
Bachand	Cholette	Houda-Pepin	Paquin
Beauchamp	Clermont	Jérôme-Forget	Pelletier
Béchar	Copeman	L'Ecuyer	Perreault
Bergman	Corbeil	Lamquin-Éthier	Reid
Bernard	Couillard	Legault	Rioux
Bernier	Courchesne	(Chambly)	Séguin
Bordeleau	Cusano	Lessard	Soucy
Bouchard	Delisle	Loiselle	Théberge
(Mégantic-Compton)	Descoteaux	MacMillan	Thériault
Boulet	Després	Marsan	(Anjou)
Brodeur	Dubuc	Mercier	Tomassi
Chagnon	Dupuis	Moreau	Vallières
Charest	Gabias	Morin	Vien
(Sherbrooke)	Gauthier	(Montmagny-L'Islet)	Whissell
Charest	Gautrin	Mulcair	Williams
(Matane)	Hamad	Normandeau	

CONTRE - 44

Arseneau	Charest	Legault	Pinard
Beaudoin	(Rimouski)	(Rousseau)	Richard
Bédard	Côté	Legendre	Robert
Bertrand	Cousineau	Léger	Roy
Boisclair	Deslières	Lelièvre	Simard
Bouchard	Dion	Lemieux	St-André
(Vachon)	Dionne-Marsolais	Maltais	Thériault
Boucher	Doyer	Marois	(Masson)
Boulerice	Dufour	Morin	Valois
Bourdeau	Dumont	(Nicolet-Yamaska)	Vermette
Caron	Grondin	Pagé	
Champagne	Harel	Papineau	
Charbonneau	Jutras	Picard	

29 octobre 2003

Sur la motion, telle qu'amendée, de M. Legendre (Blainville) :

(Vote n° 27)

POUR - 105

Arseneau	Charest	Houda-Pepin	Paquin
Auclair	(Sherbrooke)	Jérôme-Forget	Pelletier
Bachand	Charlebois	Jutras	Perreault
Beauchamp	Cholette	L'Ecuyer	Picard
Beaudoin	Clermont	Lamquin-Éthier	Pinard
Béchar	Copeman	Legault	Reid
Bédard	Corbeil	(Rousseau)	Richard
Bergman	Côté	Legault	Rioux
Bernard	Couillard	(Chambly)	Robert
Bernier	Courchesne	Legendre	Roy
Bertrand	Cousineau	Léger	Séguin
Boisclair	Cusano	Lelièvre	Simard
Bordeleau	Delisle	Lemieux	Soucy
Bouchard	Descoteaux	Lessard	St-André
(Mégantic-Compton)	Deslières	Loiselle	Théberge
Bouchard	Després	MacMillan	Thériault
(Vachon)	Dion	Maltais	(Anjou)
Boucher	Dionne-Marsolais	Marois	Thériault
Boulerice	Doyer	Marsan	(Masson)
Boulet	Dubuc	Mercier	Tomassi
Bourdeau	Dufour	Moreau	Vallières
Brodeur	Dumont	Morin	Valois
Caron	Dupuis	(Nicolet-Yamaska)	Vermette
Chagnon	Gabias	Morin	Vien
Champagne	Gauthier	(Montmagny-L'Islet)	Whissell
Charbonneau	Gautrin	Mulcair	Williams
Charest	Grondin	Normandeau	
(Matane)	Hamad	Pagé	
Charest	Hamel	Papineau	
(Rimouski)	Harel	Paquet	